

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — — —	Omnibus.
4 — 13 — — — — —	soir, Express.
7 — 11 — — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
5 — 47 — — — — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — —
Dans les faits divers	50 — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La nouvelle importante du jour est contenue dans ces quelques lignes :

« Le Times publie une correspondance de Vienne disant :

« M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, s'est plaint à l'empereur des Français de la publication de la réponse du prince Napoléon au comité vénitien. L'Empereur aurait répondu qu'il regrettait cette publication, mais qu'il ne croyait pas à la paix de l'Europe jusqu'à ce que l'Italie soit libre des Alpes à l'Adriatique. »

Le Pays signale cette correspondance à ses lecteurs pour les prévenir contre une nouvelle aussi hasardee ; il doute beaucoup de l'authenticité de cette réponse.

Le Phare de la Loire dit à ce sujet :

« Dans l'ordre des faits diplomatiques, une déclaration aussi grave serait presque l'équivalent d'un avertissement dont l'Autriche et la cour de Rome devraient tenir un compte sérieux. Lors de la réception d'une première dépêche analysant la lettre du prince Napoléon au comité vénitien, nous avions prévu que cette lettre motiverait une demande d'explications de la part du cabinet de Vienne. Nos suppositions, toutefois, n'allaient pas plus loin, et la réponse attribuée par le Times au chef de l'Etat a pour nous le mérite de l'imprévu. Nous pensons qu'elle n'aura pas médiocrement étonné M. de Metternich, et qu'on pourra l'opposer, de l'autre côté des Alpes, aux conseils temporisateurs du cabinet de Turin. Il n'y a

peut-être pas lieu cependant d'escompter sans retard les paroles impériales. »

Plusieurs députés, dans la séance du parlement italien du 15, ont engagé le gouvernement à poursuivre sérieusement la solution de la question romaine dans le sens de l'unité nationale.

MM. Alfieri et Passaglia ont pressé le cabinet de sortir de sa réserve et de faire une démarche résolue.

M. Musolino a proposé d'appeler les Romains à délibérer sur leur propre sort.

M. Chiaves a demandé la présentation d'une loi qui établit des circonscriptions électorales sur les Etats pontificaux, en chargeant de ce soin les autorités italiennes des frontières. Il a ajouté que l'on constaterait ainsi le droit des Romains d'être des députés, et que la France ne pourrait pas s'opposer à cette résolution qui n'aurait rien d'hostile à la protection qu'elle accordé au chef de l'Eglise.

Le ministère a naturellement déclaré qu'il ne pouvait accepter aucune de ces propositions, et la suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

Aujourd'hui, les journaux publient cette correspondance télégraphique :

« Turin, 14 mai. — A la Chambre des députés, M. Minghetti dit, relativement à Rome, qu'on peut traiter avec la France « sur la base du consentement des populations et non sur celle de l'intervention. Il constate les difficultés de la question, qui demande une solution graduelle, et prie la Chambre d'accepter l'ordre du jour pur et simple, comme l'expression de son approbation. »

« La Chambre accepte à une grande majorité. »

Si nous en croyons la *Epoca*, de Madrid, le gouvernement espagnol se préoccuperait des complications qui pourraient venir de Rome et s'en préoccuperait naturellement au point de vue des intérêts religieux représentés par la papauté. C'est la contre-partie de l'agitation qui règne au sein du parlement italien, au sujet de cette même question romaine.

Il nous semble que, si les agitations du parlement italien sont stériles, les préoccupations du gouvernement espagnol seraient superflues. Voici quinze ans que la France est la véritable sauvegarde de la papauté, l'épée de l'Eglise, le bouclier du catholicisme. Quels que puissent être les événements que l'avenir est destiné à nous apporter, elle saura continuer de remplir sa mission, de façon à garantir à la fois les intérêts de la religion et les droits de l'Italie. (Pays.)

Voici les nouvelles les plus saillantes qui nous parviennent aujourd'hui de l'Allemagne :

Les facultés de droit de Bonn et d'Heidelberg se sont prononcées pour l'indivisibilité du Slesvig et du Holstein et pour les droits du duc d'Augustenbourg.

La princesse royale de Prusse est partie pour Flensburg où elle va rejoindre le prince royal.

Le prince et la princesse se proposent, dit-on, de visiter les Duchés.

Le parti démocratique, à Berlin, se déclare

pour l'annexion pure et simple des Duchés à la Prusse.

L'opinion publique, au delà du Rhin, n'admet pas que l'escadre autrichienne ait été battue à Hëlîgoland.

Les avis de Transylvanie constatent que les Autrichiens continuent d'augmenter leur effectif militaire dans ce pays. On parle de la concentration d'un corps d'armée de 30,000 Autrichiens sur la frontière de Moldavie.

La conférence chargée du règlement des questions relatives aux Principautés a tenu le 9, à Constantinople, sa première séance. Les représentants de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, de l'Italie et de la Turquie assistaient à cette séance.

Ces délibérations ont pour but de régulariser l'affaire des couvents dédiés dans la Roumanie. Les plénipotentiaires qui en feront partie devront ensuite aviser au moyen d'asseoir sur une base stable et solide la tranquillité intérieure des Principautés et de déterminer d'une manière définitive les rapports entre le gouvernement du prince Couza et la Sublime-Porte.

Les nouvelles de Tunis sont inquiétantes en ce qui concerne le développement de l'insurrection. La capitale est restée dans l'ordre, mais la révolte fait des progrès considérables. Les compagnies de débarquement sont prêtes à bord de la division française afin d'être mises à terre, si l'intérêt de nos nationaux l'exige.

FEUILLETON.

6

PÉRINE CADORET, NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

A Roscoff, les corsaires se livraient à des festins demeurés célèbres dans le canton. On raconte qu'ils faisaient frire les pièces d'argent et renversaient la poêle par les fenêtres pour s'amuser des grimaces des gars qui s'échaudaient en les ramassant. Par ce seul trait, qu'on juge du reste de leurs plaisirs. Une fois au port, jusqu'au jour du réarmement, ils voulaient être tous en même temps à terre, si bien que l'armateur Plouzol envoyait à bord des journaliers pour garder et même décharger les navires.

De son côté, d'ailleurs, il traitait magnifiquement le capitaine Montal, son futur gendre.

Après le débarquement des marchandises, mon cher ami, ce qu'il y a de mieux est d'équiper en course votre paquebot, que nous nommons...

— Le Plouzol, proposa le capitaine.

— Fi donc! ne seriez-vous plus galant?... Le papa doit-il donc souffler l'amoureux.

— Je ne mérite point ces reproches, le nom d'Adine est le plus cher à mon cœur.

— A la bonne heure, je tiens beaucoup, moi, à être la marraine de votre nouveau navire, s'écria Mlle Plouzol.

— Adopté à l'unanimité, avec enthousiasme, avec amour.

— Le tout, ajouta l'armateur, sans préjudice de vingt jolis petits canons de fonte que nous faisons venir de Brest et d'une superbe pièce de trente-six en bronze, sculptée à l'espagnole, que j'ai achetée, à votre intention, au bureau de la marine, comme provenant d'un naufrage.

— Nous la mettrons sur pivot, à l'avant.

— Mes charpentiers vous perceront les sabords, disposeront une soute aux poudres et un puits à boulets; mais, attention!... point de combats, je vous en prie.

— Avec mon livre de signaux anglais, et un navire de coupe anglaise comme notre *Adine*, nous pêcherons désormais en eau claire. La ligne est amorcée, les poissons s'y prendront tout seuls.

— Très-bien! monsieur le héros, dit tendrement Mlle Plouzol; n'oubliez point que j'ordonne la prudence; n'allez point compromettre notre bonheur. Savez-vous bien que vos grandes aventures de cette croisière m'ont fait frémir de la tête aux pieds?

Chez l'armateur Plouzol on en était aux propos galants.

Alors Jugal et Bizin venaient d'apprendre qu'Alain Guernéis avait péri; sa vaillante Périne était donc libre; ils se crurent le droit de se mettre sur les rangs.

— M'est avis, pensa le premier, qu'avec mes parts de prise, je ferais un fameux parti.

— Pourquoi risquer ma peau et mes os, se disait le second, quand j'ai de quoi m'acheter une maisonnette à Saint-Pol, où je vivrais en bon bourgeois avec une femme telle que Périne?

— Oui, reprénaient-ils, chacun de son côté, mais, à Saint-Malo, personne n'avait eu la chance de la décider avant l'arrivée d'Alain, et maintenant, serais-je plus heureux, moi?... Dam! il faut voir. Si elle se rembarque, je me rembarque; mais si elle reste à terre, j'y reste aussi!... Donc, ménageons nos piastres.

D'où il suit que la poêle à frire ne fricassa ni un

gros écu de Bizin, ni un petit écu de Jugal, qui s'observèrent, se devinèrent, ne s'en voulaient point l'un à l'autre, car ils étaient amis et matelots, se firent leurs confidences et s'en rapportèrent au choix de Périne, en regrettant qu'elle n'eût point sa pareille entre le Nord et le Sud.

Le déchargement, l'installation et l'armement en course de l'*Adine*, prirent en tout quinze jours. Il y avait presse pour embarquer sous les ordres de l'heureux capitaine Montal; il vint des matelots de Morlaix, de Lannion, du Conquet, de Brest et même de plus loin. Le capitaine fit son choix, et refusa bien une cinquantaine d'hommes de bonne volonté; mais Jugal ni Bizin ne se représentèrent pas, puisque décidément Périne demeurait avec la mère d'Alain.

A Roscoff, en attendant, ils pouvaient s'employer comme journaliers; les travaux ne manquent point, ils avaient, — ô merveille! — placé leurs parts de prise. Jugal possédait quelques arpents de bonne terre et une mauvaise cahute; Bizin, une assez jolie petite maison avec un jardinet. L'amour fait faire de pires folies!

Exclusivement occupés de plaire à Périne, ils ne se comportaient plus, comme à St-Malo, en lurons ni en conquérants; — ils avaient eu le temps d'ap-

On mande de New-York que M. Lincoln, désespérant d'être réélu, dit la rumeur publique, favoriserait la candidature du général Fremont. On prétend, d'un autre côté, que le parti républicain ne pouvant s'accorder pour faire tomber tous les suffrages sur MM. Fremont, Chase, Banks ou Butler, a trouvé dans M. Adams, ministre des Etats Unis à Londres, un candidat qui aurait plus de chance de réunir la majorité des suffrages.

Une dépêche de Southampton donne les nouvelles suivantes :

Les populations des côtes de la Californie sont inquiètes de la présence du corsaire Alabama. Des soldats sont embarqués sur chaque paquebot dans l'éventualité d'une attaque.

De graves difficultés ont surgi entre l'Espagne et le Pérou. Le bruit court que les Espagnols ont été battus à Santo-Domingo.

Nous empruntons les passages qui suivent à une correspondance spéciale du *Phare de la Loire* :
Paris, 15 mai.

On m'assure que la session du Corps-Législatif sera prorogée encore une fois; elle ne finirait que le 28 mai ou le 7 juin, mais ce serait le dernier délai laissé à nos députés pour discuter et voter les lois qui leur sont soumises.

Une réunion des députés de l'opposition a eu lieu avant-hier chez M. Garnier-Pagès; ni M. E. Ollivier, ni M. Darimon n'avaient été invités à y prendre part.

Plusieurs chefs de l'insurrection polonaise, parmi lesquels je citerai seulement le général Bossak et les colonels Krjinski et Baczkowski, sont arrivés hier et avant-hier avec un grand nombre de leurs compatriotes. Ils sont généralement très-découragés, et franchement on pourrait l'être à moins.

Malgré l'intervention diplomatique des plus grandes puissances européennes, malgré les protestations véhémentes mais tardives du pape, la Russie achève en ce moment son œuvre de destruction, et il ne restera bientôt d'autre souvenir de la dernière insurrection que les potences où ont été pendus les plus dignes enfants de la Pologne!

Je trouve dans le rapport de M. Marbeau, sur la société des crèches, quelques chiffres intéressants. Il naît à Paris, année moyenne, 52,000 enfants, près de 159 par jour. Un bon tiers appartient aux ouvrières qui, la plupart, travaillent à la journée. Il en naît 6,500 dans les hôpitaux. Le nombre des abandons excède 5,000. Les crèches du département de la Seine ont donné asile, en 1865, à 2,000 enfants; elles ont fait régulariser des unions illicites, elles ont fait légitimer quelques enfants. Les crèches de Saint Sulpice, Saint-Antoine, Ba-

tignolles et Neuilly se sont agrandies; celle de Saint-Antoine va s'agrandir encore. Plusieurs nouvelles crèches sont en voie de construction dans le faubourg du Temple, à Grenelle, à Gentilly, etc. La fondation des crèches remonte à 1845.

Les journaux d'Amérique parlent de l'émotion que produit en ce moment, dans les principaux cercles de New-York, un médium extraordinaire. Nul ne sait d'où elle vient. Nul ne connaît son passé. Le *modus operandi* de « l'enchanteuse » — c'est ainsi qu'on la désigne — est assez curieux. Il suffit de prendre une mèche de cheveux quelconque, de la poser sur le guéridon devant le médium, qui au bout de quelques instants raconte non-seulement tout le passé de la personne à laquelle les cheveux ont appartenu, mais encore les principaux événements de sa carrière future.

Il existe à Barcelone un individu qui ne se pique pas d'être en rapport avec les esprits et qui est pourtant bien plus fort que « l'enchanteuse » américaine, puisqu'il vient de résoudre les trois problèmes de la navigation aérienne, du mouvement perpétuel et de la quadrature du cercle.

La *Correspondencia* de Madrid dit que le mémoire explicatif de ces merveilleuses découvertes sera bientôt envoyé au gouvernement. Si je ne craignais d'être indiscret, je demanderais à lire ce mémoire; il y a des choses qu'il faut voir pour y croire.

J'apprends de bonne source que Garibaldi est très-souffrant. Il paraît qu'il a supporté avec beaucoup de peine les fatigues de la traversée.

La montgolfière de M. Godard, dont on a tant médité, a donné avant hier un éclatant démenti à ses détracteurs. Elle s'est enlevée sans bruit, dans un terrain voisin de la place de l'Europe, a traversé Paris à une hauteur de 1,200 mètres environ et est allée descendre sans encombre à Clamart, après un voyage qui a duré une heure et demie.

La *Montgolfière* est donc réhabilitée; mais il ne s'agit pas aujourd'hui d'enlever les ballons de telle ou telle manière, il faut les diriger.

Le *Phare* a reçu le communiqué suivant :
« Le *Phare de la Loire*, dans son numéro du 6 avril, contient le passage suivant : « La Société des courses de Saintes a choisi cette année pour président, M. Anatole Lemercier, ancien membre bien connu du Corps-Législatif, et aussitôt la subvention de 1,200 francs qui lui était accordée jusque-là, a été supprimée. Il n'y a, sans doute dans ces deux faits qu'une coïncidence fortuite, et ce ne peut être pour avoir placé à sa tête un député auquel le gouvernement avait retiré son patronage électoral, que la Société des courses a encouru la défaveur de

l'administration. Où la politique irait-elle se fourrer ? »

« Voici la vérité :
» Une subvention de 1,200 francs avait été accordée l'année dernière à la Société des courses de Saintes et distribuée ainsi qu'il suit :

» 1° *Prix d'essai*. (Epreuve de pouliches primées). 600 francs pour pouliches de 5 ans primées ou mentionnées honorablement aux concours de St-Thomas de Conac et de Saugon.

» 2° *Prix des haras*. (Courses au trot). 600 francs pour chevaux hongres et juments de 3 et 4 ans, nés et élevés dans le 4° arrondissement d'inspection générale des haras.

» Un arrêté de S. Exc. M. le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, en date du 3 mars dernier, a supprimé les concours et les épreuves de pouliches dotées sur les fonds de l'Etat. Ces concours n'existant plus par application d'une mesure générale, il n'y avait à donner à l'hippodrome de Saintes aucune subvention de ce genre; elle a disparu ainsi que celle de 1,000 francs qui avait été allouée en 1865 à l'hippodrome de Rochefort avec la même destination.

» Il n'y a rien dans ce fait de particulier à M. Lemercier, qui est depuis quelques années président de la Société des courses de Saintes. Du reste, tous les ans, sur la proposition du préfet, le Conseil général accorde à chacun des hippodromes de Rochefort et de Saintes, une subvention égale, fournie par les fonds départementaux : c'est ce qui aura lieu encore en 1864. »

(Communiqué).

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit en tête de la partie officielle du *Moniteur* :

« Le gouvernement, usant du droit que lui attribuent les articles organiques du concordat (loi du 18 germinal an X, article 1^{er}), n'a pas autorisé la publication en France d'un bref donné à Rome le 17 mars dernier pour l'introduction dans le diocèse de Lyon de la liturgie romaine.

» Toute publicité donnée à ce bref constituerait donc la violation d'une loi que le gouvernement a le devoir et la volonté de faire respecter. »

— Le Corps Législatif a voté dans sa séance du 15 une partie du budget du ministère de l'intérieur, savoir :

1^{re} section. — Administration centrale, 4,817,100 fr.

2^e section. — Administration générale, 11,567,200 fr.

3^e section. — Services télégraphiques, 8,985,460 fr.

Les discussions ont porté spécialement sur

la publication du *Moniteur* du soir, et sur la réunion du service télégraphique au service des postes.

Après la discussion et le vote de divers projets d'intérêt local, le Corps-Législatif, dans sa séance de samedi, a adopté un nouvel art. 1^{er} proposé pour le projet concernant un crédit de deux millions destinés à l'acquisition de terrains et à des travaux militaires.

Le Corps-Législatif a voté ensuite la fin du budget du ministère de l'intérieur.

4^e section. — Sûreté publique, 7,667,575 francs.

5^e section. — Service des prisons, 17 millions 637,160 fr.

6^e section. — subvention et secours, 4,255,410 fr.

Après l'adoption de l'ensemble du budget de l'intérieur, la suite de la discussion a été renvoyée à hier lundi.

— Le procès La Pommerais continue à être, sinon l'unique objet, du moins le principal objet de l'attente et de la curiosité publiques. L'audition des témoins a été terminée samedi à trois heures. Le débat a commencé hier lundi à dix heures du matin.

— Les ambassadeurs japonais, si curieux, comme on sait, de toutes les merveilles européennes, paraissent n'avoir, jusqu'à présent, rien rencontré qui les intéresse au même degré que la palpitante affaire de la Pommerais.

On ne se doutait guère de ce raffinement de curiosité ultra-orientale, et ce fut par hasard que l'autre jour quelqu'un leur paraphrasait, en lisant le journal, les principaux passages de l'acte d'accusation et quelques traits des premiers interrogatoires.

L'effet de ces indications fugitives fut, paraît-il, incroyable. Ces hommes d'un des pays les plus étranges ont aussitôt saisi et apprécié avec une merveilleuse intensité de ravissement le sens, la portée et l'intérêt du drame judiciaire.

Il a fallu immédiatement leur débiter la traduction littérale et complète du compte rendu, et depuis lors leur premier ordre, quand ils s'éveillent, est pour réclamer chaque matin la lecture de ce *Journal de l'empoisonnement*, comme ils disent.

Ce qui les stupéfie le plus et ce qui les enlève dans de véritables extases d'admiration, c'est le spectacle d'une magistrature impartiale et appliquée de bonne foi à la recherche du vrai et du juste; c'est aussi le développement, la marche assurée, directe, envahissante, de cette enquête, véritable chef-d'œuvre, en effet, de perspicacité, d'intelligence et de patience; c'est enfin et par dessus tout ces révélations de la mort interrogée par la science, ces ressuscitations miraculeuses de la chimie et de la dissection légo-médicales, ces dissertations si compliquées et si riches d'observations, de co-

prendre combien la vaillante matelote était digne de respect. Leurs hommages furent repoussés d'abord, ils s'y attendaient, mais ils ne se découragèrent point :

— Elle est encore triste, rapport à son pauvre Alain!... Patience, le cœur se remettra. Faudra bien, vois-tu, qu'elle choisisse entre nous. Moi d'abord, je suis paré à me faire hacher pour elle.

— Et moi donc, matelot!... Ce que tu sens, je le sens; ce que tu éprouves, j'éprouve : nous courons le même bord, sous les mêmes voiles, avec la même brise dans le même cœur.

Jugal disait :

— Je vous aime, Périne, mais si vous préférez Bizin, je serai content, c'est un vrai matelot qui vous rendra heureuse.

Bizin tenait loyalement le même langage.

— Merci, répondait la jeune fille, touchée de leur amitié fraternelle semblable à celle du grand Salomon et de Cadoret Barberousse, — merci, matelots, vous êtes honnêtes à cette heure, vous voyez que je vous écoute sans colère, et, sur ma foi, si j'avais un choix à faire, je n'irais pas plus loin que vous deux. Mais vous perdez votre peine. Je ne me marierai jamais, puisque Alain Guernois est mort, je sers sa mère, voilà tout!

— Nous la servirions avec vous, Périne!

— Je n'ai besoin de personne pour m'aider. Laissez-moi donc, matelots, les belles filles ne manquent point à Roscoff...

— Possible, mais il n'y a pas une autre matelote, une *corsairienne* telle que vous...

— Je ne suis plus qu'une paysanne, une *ilienne* qui apprend à travailler la terre.

Jugal et Bizin, la voyant ainsi résignée, l'aimaient davantage de jour en jour et ne tarissaient point en éloges.

Un soir pourtant, au bord de la mer, sur le chemin qui mène de Roscoff à la case de Salomon, ils tinrent tout-à-coup un langage bien différent :

— Matelot, dit Jugal avec colère, Périne nous trompait.

— Matelot, reprit Bizin en serrant les poings, j'en suis sûr aussi!

— Elle nous mentait quand elle nous disait, qu'ayant un choix à faire, elle ne choisirait qu'un de nous deux.

— Oh! je ne supporterai point cette tromperie-là! Maître Salomon et sa femme sauront qu'ils n'ont chez eux qu'une fille qui préfère des terriens à de braves matelots!

— Tiens! un coup de fusil!... s'écria Jugal.

— Encore! fit Bizin en écoutant.

— Des chasseurs...

— A cette heure-ci, non!

— Trois!... quatre!... cinq!... on ne cesse de tirer.

— Allons voir ce que c'est.

Un profond silence avait succédé à la fusillade.

Tout pleins de leurs soupçons, les deux matelots, oubliant bientôt l'incident, s'arrêtèrent non loin d'un petit banc de sable recouvert d'algues marines.

— Depuis cinq ou six jours, disait Bizin, Périne n'est plus la même.

— Je m'en suis bien aperçu, matelot. Elle a les yeux secs comme à bord quand elle voulait venger son père. Elle nous évite, elle passe sans nous voir, sans nous écouter, elle fait la fière.

— Elle n'est plus dans son champ à travailler, où va-t-elle en chantant, en riant?...

— Tiens, matelot, je ne voulais pas tout dire!

— Va, tu peux parler, j'ai tout vu!

— Et que n'osez-vous donc pas dire, et qu'avez-vous donc vu? demanda d'une voix ferme un troisième marin qui leur frappa sur l'épaule à tous les deux.

— Alain! s'écrièrent à la fois les deux amis avec un étonnement mêlé de joie. — Quel miracle!

— Oui, miracle, puisque j'arrive ici à temps pour vous dire en face que vous avez tort de soupçonner Périne. Le reste s'explique de soi. Je tombe à la mer, j'accroche une corde, je perds connaissance parmi les Anglais. Un d'eux me hale sur un mat. Le soir, la *Sybil* nous repêche. Le lendemain, un corsaire français reprend la *Sybil*, qu'il remorque, à défaut de mieux jusqu'à St-Malo. On me porte à l'hôpital. J'y passe un mois entre la vie et la mort. J'écris, je pensais que vous me saviez vivant; je pars, j'arrive, je reconnais une voix, j'entends ce que vous dites, je vous demande encore une fois ce que vous m'avez dit tant vu.

— Eh bien! Périne aime un muscadin!

— Ce n'est point possible.

— Elle lui parlait, la main dans la main, je l'ai vu, moi Jugal.

— Ils ont échangé des signes de tendresse; elle la main sur le cœur; lui, en adoration devant elle, je l'ai vu, moi Bizin.

(La fin au prochain numéro.)

naissances, de finesse logique, qui les renversent complètement et les plongent pendant des heures entières dans les abîmes d'une méditation silencieuse.

— On parlait, dit le *Grelot* d'Avignon, de M. Jules Favre qui a voulu que son confrère Lachaud parlât avant lui, dans l'affaire Armand.

— Parbleu, dit quelqu'un, c'est tout simple; quand Jules Favre veut blanchir un client il le passe à Lachaud.

Celui-là surpasse certes tous ces mots qui sont faits sur les personnes qui ont figuré dans ce procès.

— Un monsieur fort ennuyé disait dernièrement à une dame de notre ville, qui bâillait :

— Bâillez, bâillez, madame, mais bâillez donc, le bâillement m'enchanté et me ravit.

— Vraiment, monsieur?

— Parole d'honneur!

— Eh bien, alors, continuez de parler...

Chronique Locale.

A partir de jeudi prochain 19 mai, la musique de l'Ecole de cavalerie se fera entendre, chaque jeudi, de 7 à 8 h. du soir. Elle sera placée sur la tribune située près de la levée d'Enceinte (carrière du carrousel).

M. le général Crespin, avec cette aimable gracieuseté qui le distingue, laissera libre l'entrée des jardins du haras et le pourtour de la carrière du carrousel. Tout sera donc réuni pour donner à ces soirées un charme tout particulier : un site délicieux, de l'ombrage, des allées serpentant au milieu des pelouses parsemées de boutons d'or, et de plus, des symphonies magnifiques exécutées avec tout le talent que les dilettanti se plaisent à reconnaître chez les élèves de M. Brück.

La police d'Angers vient de faire une bonne capture. Le 7 de ce mois arrivait pour y tenir résidence un forçat qui ayant achevé son temps ne devait plus rien à la justice des hommes. Le 9, deux jours après, ledit personnage était arrêté par des agents de police qui lui avaient trouvé une contenance quelque peu embarrassée. En effet, on le trouva nanti d'un léger paquet de ferrailles, comprenant quatre-vingt-une fausses clefs, des passe-partout et autres crochets de précision de la même sorte. Interrogé sur l'usage qu'il en voulait faire et qu'il n'était que trop facile de deviner, il répondit naïvement : « Que voulez-vous ? il faut que je vive !... » Il avait trouvé ces instruments, par hasard, chez un serrurier de la ville. Bref, on estime qu'il pouvait s'ouvrir la porte de mille à douze cents maisons ! On voit qu'il se préparait une vie facile et abondante ; mais, grâce à la police, le voici de rechef débarrassé du soin de se pourvoir lui-même.

Sous certains rapports, les vieillards ressemblent aux enfants. Comme eux, ils présument trop de leurs forces et consentent rarement à prendre des précautions que l'âge rend nécessaires. Lundi dernier, la veuve Comte, âgée de 77 ans, a été trouvée noyée dans une mare de la commune de Saint-Remy la Varenne (Maine-et-Loire). Elle avait voulu aller toute seule laver son linge et, pendant l'opération, soit qu'un étourdissement soit survenu, soit que son pied ait glissé, la pauvre vieille est tombée dans la mare sans avoir la force de se relever ou d'appeler au secours.

Par un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 19 avril, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée :

1° A appliquer aux marchandises de la 4^e série, expédiées par wagon complet de 5,000 kilogrammes et au-dessus, la disposition de l'article 14 des conditions d'application de ses tarifs généraux de petite vitesse, qui stipule que les frais de manutention ne sont que de :

1 franc par tonne pour les marchandises désignées, soit dans la classification par série,

soit dans ledit article, comme étant transportées par wagon complet de 5,000 kilogrammes et au-dessus :

2° A ajouter les marchandises de la 4^e série, expédiées par wagon complet, à la nomenclature de celles dénommées dans l'article 14, pour lesquelles il est loisible à l'expéditeur et au destinataire de faire eux-mêmes, et à leurs frais, risques et périls, le chargement et le déchargement, sous déduction, dans ce cas, de 0 fr. 50 c. par tonne, pour chaque opération, les droits de gare restant dus dans tous les cas.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre 5, du règlement général de police, qui prescrit aux habitants d'arroser le pavé devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, chaque jour, le matin à 9 h. et le soir à 5 h., tant que dureront les chaleurs.

L'exécution de cette disposition est confiée à la vigilance de MM. les commissaires et agents de police.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 mai 1864.

Le Maire de Saumur,
CHEDEAU, adjoint.

Un de nos concitoyens veut bien nous communiquer deux lettres que lui ont adressées des camarades faisant partie du corps expéditionnaire du Mexique. Nous reproduisons ces correspondances presque entièrement ; on y verra que la gaieté n'abandonne jamais le soldat français, quelle que soit la distance qui le sépare de sa patrie.

« La Canada, 26 mars 1864.

• Mon cher ami,

» Le seul jour où nous nous sommes un peu divertis a été le jour du mardi-gras ; nous avons fait une noce complète, car nous nous sommes permis de boire du *bonum vinum* ; et, à une heure du matin, après avoir mangé une assez grande quantité de crêpes et bu pas mal de verres de punch, nous avons organisé un bal auquel il ne manquait que la plus belle moitié du genre humain. Mais force a été de nous en passer, et au son de la mandoline et de la guitare dont jouaient deux Mexicains nous avons dansé des danses diaboliques ; nous nous sommes même lancés dans la Sartarelle de Civita-Castellane, que nous avons exécutée d'une manière gigantesque. Enfin nous n'avons terminé qu'après de copieuses libations. Le lendemain tout était rentré dans l'ordre, et nous ne sortons pas afin de faire des économies et recommencer à première occasion.

» Tu me demandes des nouvelles sur les affaires intérieures du Mexique, je vais te donner celles dont je suis informé. Nous occupons en ce moment un petit village situé sur la route de Mexico ; notre compagnie est partagée : la 1^{re} section est ici ; la 2^e à Puente Colorado, situé à 15 kilomètres de la Canada ; nous faisons de nombreuses excursions pour protéger la sécurité des habitants et des convois. Nous avons eu 4 ou 5 légères prises avec les guérilleros que nous n'épargnons pas le moins du monde, car nous les fusillons sans merci et sans le moindre remords de conscience. Ce ne sont pas des soldats, ce sont des bandits qui ne cherchent qu'à piller, voler et assassiner ; aussi est-ce un plaisir pour nous lorsque nous en attrapons. Juarez est complètement battu ; il lui reste à peine quelques bandes qui finiront par se rendre, faute de moyens d'existence et de munitions. Le commerce a repris d'une manière miraculeuse et il est impossible de se figurer la quantité de voitures, de mulets chargés de marchandises qui vont de la Vera-Cruz à Mexico. Les routes sont sûres maintenant et les voyageurs circulent avec beaucoup de sécurité. L'on attend de jour en jour Maximilien, qui ne peut tarder à arriver, et nous espérons que ce moment hâtera de beaucoup notre

rentrée en France qui est vivement attendue par nous tous, car vous ne pouvez croire, vous qui êtes en France, les privations, les fatigues et les ennuis que nous éprouvons dans ce maudit pays où nous croyons toujours être oubliés. Je te promets que le jour où il me sera permis de poser les pieds sur le sol de notre belle France sera un des beaux jours de ma vie, d'autant plus qu'il me sera permis de t'embrasser, car je te promets que j'irai faire un tour à Saumur et j'espère que ce moment ne sera pas trop long à arriver.

» Le régiment étranger autrement dit la légion qui est arrivée en même temps que nous au Mexique est désignée par l'Empereur pour y rester encore dix années ; son effectif, qui était de 5 bataillons plus le dépôt resté en Afrique et qui est déjà arrivé, va être porté à 10 bataillons. Les hommes seront pris parmi les Mexicains qui voudront y contracter un engagement et qui seront administrés de la même manière que nous le sommes. On organise assez activement l'armée mexicaine ; les villes et les villages un peu importants ont formé des gardes nationales qui ont déjà eu quelques affaires et se sont défendues vaillamment. Les maladies recommencent encore et principalement les fièvres et dysenteries ; le vomito-negro et la fièvre jaune règnent encore à la Vera-Cruz ; le régiment est celui qui, avec le régiment étranger, a le plus souffert, et cela n'est pas étonnant : nous sommes continuellement dans les Terres-Chaudes. Quant à moi, j'ai payé comme les autres mon tribut à ce sale pays.

» Quant aux Anglais, je suis parfaitement de ton avis et je te promets que ce serait avec un bien grand plaisir que je taperais dessus et je crois que mon avis est bien partagé par toute l'armée, car se sont des c..... qui ne cherchent qu'une chose, c'est à nous enfoncer ; mais je crois que le contraire arriverait si nous pouvions nous mesurer avec eux. Quant à la guerre entre le Danemark et l'Allemagne, cela est leur affaire et il est probable que nous n'irons pas de ce côté-là ; du moins cela serait gênant, car il y fait froid et nous pourrions bien attraper des engelures, surtout si l'on nous y envoyait d'ici ; nous passerions de ce coup-là du pôle antarctique au pôle arctique. Ce sera toujours avec un bien grand plaisir que je recevrai de tes nouvelles, aussi j'espère, cher ami, que tu seras assez bon de me répondre avec autant d'exactitude que j'en mets à répondre à tes lettres, car tu dois penser quel est le plaisir qu'éprouve un exilé à 2,900 lieues, de recevoir des nouvelles de son pays et de ses amis, aussi je compte sur toi. J'aurais également un service à te demander, ce serait de nous envoyer, si tu le peux, deux ou trois jeux de cartes françaises, car il nous est impossible pour ainsi dire de nous en procurer ici et elles coûtent énormément cher.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

C'est bien définitivement jeudi prochain, 19 mai, à midi, que se fera, rue du Champ-de-Foire, l'ouverture du prodigieux Bazar à 50 c., si impatiemment attendu du public, et nous pouvons affirmer à ce sujet que jamais Saumur n'aura possédé dans son enceinte un débâlage de ce genre ; aussi quelle bousculade le jour de l'ouverture !

Dernières Nouvelles.

Copenhague, 14 mai. — Le *Dagbladet* dit que, malgré l'armistice, les Prussiens continuent leurs exactions dans le Jutland.

L'escadre danoise a été accueillie à Copenhague par des transports de joie patriotique.

Altona, 15 mai. — Le duc d'Augustenbourg a reçu un accueil véritablement triomphal.

Des dépêches privées présentent sous un jour meilleur la situation de la régence de Tunis.

Les nouvelles que nous recevons d'Alger sont des plus satisfaisantes.

Bucharest, 15 mai. — La loi électorale et un article additionnel à la convention ont été proclamés par le prince Couza. La nation est invitée à voter par oui ou par non sur ces dispositions.

La tranquillité règne en Roumanie ; l'opinion est très-favorable.

New-York, 5 mai. — Le Congrès a adopté une résolution fixant d'une manière égale la solde des troupes composées de nègres ou de blancs.

Une dépêche de Calcutta en date du 28 avril annonce que Ashley Aden, envoyé britannique dans le Boutan, insulté et emprisonné par les indigènes, a été forcé de signer un traité par lequel l'Angleterre céderait au Boutan la province d'Assam.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Voici un article qui intéresse tous les habitants de Saumur en général.

Rue du Champ-de-Foire, à l'angle de la place Maupassant, en face les murs des jardins de M. Louvet, dans les grands magasins de voitures de M. Tocheport.

Il s'organise en ce moment dans cet immense local, une vente des plus curieuses et des plus extraordinaires et qui ne manquera pas, pendant toute sa durée, d'attirer chaque jour une grande affluente de monde ; car il y aura tant d'articles différents, d'une utilité générale et surtout à si bon marché, que personne ne pourra s'en priver. Cette vente, unique et sans précédent, sera composée d'articles d'utilité, de ménage, de luxe et de fantaisie, dont voici les prix et la quantité.

95 mille objets à	30 centimes ;
69 d° à	65 d°
47 d° à	1 f. 45 d°

Cette vente sans pareille aura lieu très-prochainement. Des circulaires gigantesques distribuées à domicile, et des affiches colossales placardées dans tous les quartiers de la ville, donnent de plus amples détails et annoncent au public l'ouverture pour jeudi 19, à midi.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 14 mai.

Meyerbeer. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Salon de 1864 : tableaux reproduits par l'Illustration. — A propos du Salon. — La Guyane et la transportation. — Revue littéraire. — Les industries inconnues de Londres. — La Brasserie royale de Munich (Hol-Bierbrauerei). — Gazette du Palais. — L'Etamine, chanson, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — Le Plongeur, navire sous-marin.

Gravures : Giacomo Meyerbeer. — Honneurs funèbres rendus à Meyerbeer, dans la gare du chemin de fer du Nord. — Les trois ambassadeurs japonais et l'interprète de l'ambassade. — Salon de 1864 (2 gravures). — La Guyane et la transportation (5 gravures). — La prière de l'Angelus à la Brasserie royale de Munich, pendant le mois de Marie. — L'Etamine, chanson, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — M. Dubufe. — Le Plongeur, navire sous-marin. — Rébus.

Dieu et ses dons, cours d'instructions religieuses offert à la jeunesse, par M^{lle} Thérèse-Alphonse KARR. — Un vol. in-12. Paris, Guillet, 58, passage des Panoramas ; Châtillon-sur-Seine, Cornillac.

Placer entre les mains des mères chrétiennes un exposé clair et succinct des vérités fondamentales de la religion, un résumé complet bien que rapide des leçons du catéchisme, afin qu'elles puissent continuer au foyer l'instruction de leurs enfants, tel a été le but que s'est proposé M^{lle} Thérèse-Alphonse Karr en publiant ce volume, but sérieux et louable qu'elle nous semble avoir atteint. Le plan de son ouvrage est très-simple, et d'autant meilleur ; chercher Dieu en lui-même et dans les dons qu'il

fait au monde en général, voilà la première partie; étudier les dons faits par Dieu à chacun de nous en particulier, voilà la seconde. C'est avec la conviction d'être utile aux mères chrétiennes que nous leur signalons ce livre, qu'une lettre motivée de S. Em. le cardinal Donnet recommande au surplus d'une façon particulière à leur attention.

Marché de Saumur du 14 Mai.

Froment (l'hectol.)	17 24	Huile de lin.	56 —
2 ^e qualité.	16 44	Paille hors barrière	33 95
Seigle.	10 50	Foin.	68 66
Orge.	9 50	Luze (les 750 k)	69 80
Avoine (entrée)	9 48	Graine de trèfle	45 —
Fèves.	12 —	— de luzerne.	57 —
Pois blancs.	28 —	— de colza.	26 —
— rouges.	28 —	— de lin.	20 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	60 —	— cassées (50 k.).	— —
— de chenevis.	48 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité 75 à 100	Souzy et environs 1863.	90 à 100
Id.	2 ^e id. 60 à 65	Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité 180 à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863.	1 ^{re} id. 55 à »	Id.	2 ^e id. 120 à »
Id.	2 ^e id. 48 à »	Varrains, 1863.	90 à 100
Saint-Léger et environs 1863.	1 ^{re} id. 45 à »	Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité 110 à »
Id.	2 ^e id. 42 à »	Id.	2 ^e id. 100 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id. 45 à »	Restigny 1863.	80 à 90
Id.	2 ^e id. 40 à »	Chinon, 1863.	1 ^{re} id. 75 à »
La Vienne, 1863.	32 à 36	Id.	2 ^e id. 68 à »

ROUGES (3).

Souzy et environs 1863.	90 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Varrains, 1863.	90 à 100
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité 110 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Restigny 1863.	80 à 90
Chinon, 1863.	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 68 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 5 mai 1864, à l'heure de midi.

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M. Charier, entrepreneur de messageries à Saumur :

1^o Une grande maison neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par le sieur Duclos ;

2^o Un terrain y attenant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare.

Le tout situé à Saumur, en face de la gare du chemin de fer, à l'angle de la route de Rouen, et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 1.800 fr., susceptible d'augmentation.

Le terrain n'est pas affermé; il pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs. (226)

Etude de M^e LEROUX, notaire Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 29 mai 1864, à l'heure de midi.

LES

BIENS IMMEUBLES

CI APRES,

Appartenant à la famille PINET :

1^o L'auberge des Quatre-Saisons, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, à l'angle de l'ancienne route d'Angers et de la route de Rouen, et joignant d'un côté M. Million, d'autre côté M^{me} veuve Dumény.

2^o Un morceau de vigne, située au Bas-Pocé, commune de Distré, avec chambre, cave, puits et pressoir commun; ce morceau de vigne contenant 24 ares, joint d'un côté Breton, d'autre côté Bilet. (227)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, à l'angle de la rue de la Petite-Bilange et de la place Saint-Nicolas.

Cette maison, appartenant à M^{me} veuve Gaulay, qui l'habite, contient en superficie 1031 mètres 12 centimètres.

S'adresser audit M^e LEROUX. (228)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

CHATEAU DE BIZAY

et dépendances,

D'une contenance totale de 25 hectares 60 ares, commune d'Epieds, arrondissement de Saumur.

Morcellement facile. Le contrat sera reçu par le notaire qui présentera un acqureur.

S'adresser à M^e RENOU, notaire à Chateaudun (Eure-et-Loir). (229)

Etude de M^e RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou par parties,

LA FERME

DE COSSÉ

Appartenant à M. Goislard-Beaumont,

Située dans le village de Cossé, commune des Verchers.

D'une contenance de 15 hectares environ, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés naturels.

Cette ferme, par sa position, est susceptible d'être avantageusement détaillée.

S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur FERCHAUD-DAVID, qui en est le fermier, et pour traiter, à M^e RULLIER, notaire à Doué. (250)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 11.

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 158.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (251)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE MAISON

Rue des Potiers, n^o 11,

2^o UN CLOS DE VIGNE,

Nommé le Clos au-Loup, situé au Van-Langlais, commune de Baugneux, d'une contenance de 88 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. GODARD, propriétaire, rue des Potiers, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE de MATÉRIEL

Après faillite.

Le jeudi 19 mai 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans un magasin, rue du Pavillon, (ancienne maison Charnod), à la vente publique aux enchères du matériel dépendant des faillites de feu Ouvrard père et ancienne société Ouvrard père et fils, à la requête de M. Cormery, syndic des dites faillites.

Il sera vendu :

Une très-grande quantité de mardriers, planches et barres de fer d'échafaudage, brouettes, échelles de plusieurs longueurs, treuil et ses accessoires, cordages, un très-fort diable et ses chaînes, quantité de briques et tuiles et autres objets.

Ou paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET UN JARDIN

Sis à Saumur, quartier des Ponts, rue des Saulais, n^o 10.

S'adresser à M^{me} ALLAIN, propriétaire rue des Payens, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (209)

A VENDRE

POUR CAUSE D'UN PROCHAIN DÉPART,

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN,

Située place de Nantilly, vis-à-vis de l'église,

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger, office, cuisine, et serre-bois, le tout de plein-pied.

L'escalier au fond du vestibule.

Au premier, trois chambres à feu, avec cabinets et antichambres; jolie mansarde et grenier régnant sur le tout.

Deux caves voûtées sous la maison; dans la cour un hangar et les lieux d'aisances.

Deux entrées, une par la cour, l'autre par le jardin.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, qui occupe ladite maison. (214)

MAISON

ET DEUX JARDINS,

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

Ayant toutes les servitudes désirables.

Situés près Notre-Dame, ou le Jaugneau.

S'adresser à M. SIMON, marchand de chaussures, rue Saint-Jean, ou à M^e LEROUX, notaire. (219)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située place du Chemin-de-Fer.

PORTIONS DE MAISON

AVEC REMISE,

Sans communités,

Situées Grande-Rue-Saint-Nicolas, n^o 31.

S'adresser à M. BARRABANT, propriétaire. (212)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (78)

ON DEMANDE UN BON COCHER.

S'adresser au bureau du journal.

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD. (162)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE

FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 MAL.			BOURSE DU 15 MAL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 80	» 15	» »	66 70	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	94 50	1 45	» »	93 75	» »	» 50
Obligations du Trésor.	437 50	» »	» »	435	» »	» 2 50
Banque de France.	3380	» 25	» »	3375	» »	» 5
Crédit Foncier (estamp.)	1255	» 5	» »	1260	» 5	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1230	» »	» 5	1230	» »	» »
Crédit Agricole.	738 75	» »	» 3 75	735	» »	» 3 75
Crédit industriel.	780	» 2 50	» »	785	» 5	» »
Crédit Mobilier.	1175	» 6 25	» »	1167 50	» »	» 7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	805	» »	» 20	820	» 15	» »
Orléans (estampillé).	886 25	» »	» 3 75	885	» »	» 1 25
Orléans, nouveau.	790	» »	» 7 50	790	» »	» »
Nord (actions anciennes).	985	» »	» »	985	» »	» »
Est.	462 50	1 25	» »	463 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	887 50	2 50	» »	890	2 50	» »
Lyon nouveau.	890	12 50	» »	885	» »	» 5
Midi.	646 25	» »	» 1 25	650	3 75	» »
Ouest.	500	» 3 75	» »	500	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1615	» 15	» »	1615	» »	» »
Canal de Suez.	462 50	» »	» »	460	» »	» 2 50
Transatlantiques.	562 50	8 25	» »	557 50	» »	» 5
Emprunt italien 5 0/0.	68 85	» 10	» »	69 05	» 20	» »
Autrichiens.	405	» »	» »	405	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	533 75	3 75	» »	533 75	» »	» »
Victor-Emmanuel.	365	» »	» 1 25	367 50	2 50	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »